



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

parcs nationaux

Question écrite n° 48712

Texte de la question

M. Pierre Lang attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur la volonté des instances européennes de transformer certaines forêts en zones totalement protégées, excluant toute activité de gestion économique durable. Ainsi, dans le cadre de la création de parcs nationaux, il est envisagé au niveau européen la création de forêts totalement protégées, ce qui interdirait l'activité de la filière bois dans ces zones. Une telle orientation aboutirait à un gâchis considérable de milliers d'hectares de futaies, abandonnés au pourrissement alors qu'ils pourraient être valorisés et jouer pleinement leur rôle de capteurs de CO₂, dans le cadre de forêts bien entretenues, ouvertes à la filière bois. Le Gouvernement souhaite promouvoir la diversification de nos sources d'énergie : or, les petits bois produits par les taillis sous futaies font d'excellents bois de chauffage. Il s'étonne donc des projets de fermer totalement certaines zones forestières à la gestion économique durable d'une ressource naturelle essentielle, source d'énergie renouvelable. Il lui demande s'il entend revoir cette question dans le cadre de la création de parcs nationaux sur notre territoire.

Texte de la réponse

Le Parlement européen a adopté, le 3 février 2009, une résolution sur des zones de nature vierge en Europe. Une forte sensibilisation au principe de libre évolution dans l'opinion publique et les politiques publiques, notamment la politique forestière, a été notée à la suite de cette initiative. Il apparaît que ces zones ont une valeur culturelle, patrimoniale, éthique (maintien du patrimoine naturel pour les générations futures) et scientifique. Ce sont ces mêmes raisons qui ont justifié, en France, la création de réserves naturelles et de réserves biologiques forestières par l'Office national des forêts. Ces zones de plus fortes naturalités offrent des éléments d'habitat peu abondants en forêt exploitée : une quantité et une variété de bois mort, élément crucial pour les écosystèmes forestiers, dont une espèce forestière sur quatre a besoin pour tout ou partie de son cycle de vie ; un nombre élevé d'arbres habitats, jouant un rôle clé pour la conservation de certaines espèces spécialisées : oiseaux et mammifères forestiers cavernicoles, insectes saproxyliques, ou champignons ; la constitution de milieux forestiers « profonds » et du cortège d'espèces patrimoniales associées. Elles constituent aussi des lieux privilégiés pour améliorer les connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes forestiers et peuvent ainsi apporter des enseignements utiles pour leur gestion, portant par exemple sur le choix des essences, le contrôle de la concurrence, la structure et la stabilité des peuplements, la sélection naturelle ou encore la longévité maximale des espèces. Dans un contexte de changement climatique, ces informations sont des atouts pour comprendre et s'adapter aux modifications qui s'opèrent. Du point de vue du stockage de carbone, ces forêts naturelles ont également un rôle de puits, par l'allongement des durées de vie des espèces forestières. Face à l'intérêt de ces zones de plus fortes naturalités et à la demande sociétale qui s'exprime en faveur de leur développement, un bilan établit que, pour la France, les espaces protégés « sous protection forte » de forêt (dont une infime partie seulement est laissée en libre évolution) occupent aujourd'hui environ 6,5 % des forêts domaniales. Ces chiffres sont incomparablement plus faibles dans les forêts non domaniales. Par ailleurs, dans le cadre du projet de parc national feuillus de plaine, issu de l'engagement de l'État n° 74 du

Grenelle de l'environnement, et situé entre la Champagne et la Bourgogne, l'objectif de constituer une réserve intégrale de 3 000 ha a été annoncé. Cette mesure ne concernera que la forêt publique, de manière à ne pas menacer la viabilité économique de gestionnaires privés.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lang](#)

Circonscription : Moselle (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48712

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2009, page 4451

Réponse publiée le : 21 juin 2011, page 6576